

PROCES - VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 22 Décembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de BLAZIERT, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil pour une séance extraordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11. Nombre de présents : 08.
Nombre d'excusés : 01 Nombre de procurations : 02.
Nombre d'absents non excusés : NEANT Nombre de votants : 10.
Date de convocation : 17 /12/2022. Date d'affichage de la convocation : 17/12/2022.

Etaient présents: DUFOUR Guy-Noël, GAIKOWSKI Yolande, LAMBERT François, MEUNIER Xavier, PASINI PHILIPPE, PEYVERGES Christine, SERRES Muriel et TRAVERT Valérie.

Procurations : CLERC Benjamin à PEYVERGES Christine.
DURAND Pierre-Jean à DUFOUR Guy-Noël.

Quorum : 08 présents, 2 procurations.

Absent(s) excusé(s) : CALVET Sébastien.

Secrétaire de Séance : GAIKOWSKI Yolande.

Président de Séance : Guy-Noël DUFOUR.

En début de séance, Monsieur Guy-Noël Dufour, Maire de Blaziert, demande au Conseil l'autorisation d'ajouter le Point 4 portant sur la Délibération à prendre pour prendre acte des rapports du SIAEP 2021 sur l'eau potable et l'assainissement présentés lors de la séance du 15 décembre 2022. Le Conseil donne son accord pour cet ajout.

1. Présentation du Diagnostic de Performance Energétique de l'école.

Lors de sa réunion du 15 décembre 2022, le Conseil Municipal avait pris acte que la chaudière à gaz de l'école était hors service et irréparable.

3 devis ont été demandés pour mettre en place une solution nominale :

- Radiateurs électriques : Devis de Mr Tadiello pour un montant de 15 900 € (ST),
- Nouvelle chaudière à gaz : Devis de Mr Pilati pour 10 728,60 € H.T.,
- Pompe à chaleur : Devis de Mr Pilati de 19407 € H.T..

Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert, s'est renseigné auprès de la Sous-Préfecture, du PETR Armagnac et du Syndicat d'Energie du Gers. Tous les trois ont signalé que la réalisation d'un Diagnostic de Performance Energétique (DPE) avant et après travaux

est indispensable afin d'atteindre la Classe Energétique C, nécessaire pour l'obtention de subventions de l'Etat et de la Région.

Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert, a donc contacté le cabinet ACIEB pour la réalisation de ce DPE, qui a été chiffré à 900 € H.T. Le rapport de l'ACIEB a été rendu du 21 décembre.

Celui-ci préconise l'installation d'une pompe à chaleur air / eau de même que l'isolation des combles de la salle 2 (Périscolaire).

ACIEB évalue à 25 600 € H.T. le montant total du projet comprenant la pompe à chaleur, l'isolation, l'habillage de l'unité extérieure et le montant du DPE.

2. Présentation d'un deuxième devis pour Pompe à chaleur

La société Pilati nous a donné un premier devis pour l'installation d'une pompe à chaleur air/eau d'un montant de 19 407 € H.T. Toutefois, ce devis ne comprend pas les éléments électriques et ne prévoit pas de chauffage du couloir derrière la salle de classe.

Un second devis a été demandé à la Société Toulan. Celui-ci se monte à 20 264 € H.T. et inclut les éléments électriques ainsi qu'un radiateur supplémentaire pour le couloir.

Le projet (H.T.), comprenant l'isolation des combles de la salle 2, se présente comme suit :

- Réalisation du DPE	900 €
- Installation d'une pompe à chaleur air/eau	20 264 €
- Isolation des Combles Salle 2	2 600 €
- Habillage de l'Unité Extérieure suivant exigences PLUI	<u>1 836 €</u>
Total H.T.	25 600 €

3. Présentation et Délibération sur le plan de financement prévisionnel d'une pompe à chaleur et sur l'autorisation à donner au Maire pour lancer les dossiers de demande de subvention

Notre conseiller « Subventions » auprès du PETR Armagnac nous a signalé que, compte tenu du résultat du DPE, nous pouvons demander une aide de la région à raison d'un taux maximum de 25 %. Concernant les aides de l'Etat, le taux nominal est 30 % mais nous pouvons demander 40 % (DETR bonifiée).

L'autofinancement sera à prendre sur nos propres fonds, compte tenu de la situation actuelle des taux d'intérêts des crédits.

Plan de financement prévisionnel :

- ETAT DETR	40 %	10 240 €
- Région FRI	25 %	6 400 €
- Autofinancement	35 %	<u>8 960 €</u>
		25 600 €

En temps voulu, la cuve enterrée et le gaz qu'elle pourra encore contenir devront être évacués. La somme récupérable par la Municipalité reste à ce jour à évaluer.

Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert, propose au Conseil Municipal de retenir le choix de la Société Toulan et demande d'approuver le plan de financement prévisionnel.

La délibération est approuvée à l'unanimité des présents et représentés et Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert, est autorisé à établir les dossiers de demande de subventions avant le 31 décembre 2022.

4. Délibération pour prendre acte des rapports du SIAEP 2021 sur l'eau potable et l'assainissement

Le rapport présenté par Monsieur François LAMBERT lors de la réunion du Conseil Municipal du 15 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

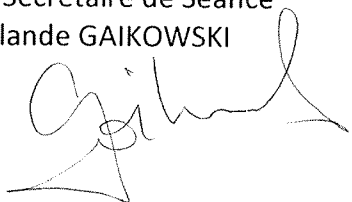
5. Questions diverses et tour de table des conseillers

Les travaux d'enfouissement des lignes à haute tension menant au village ont été terminés le 21 et 22 décembre.

Pas de questions nouvelles soulevées par les Conseillers

Séance levée à 20 h 45.

La Secrétaire de Séance
Yolande GAIKOWSKI



Le Président de Séance
Guy-Noël DUFOUR

